



PRÉAVIS DE GRÈVE

**À compter du lundi 6 juillet 2026 0h00
jusqu'au mercredi 30 septembre 2026 minuit**

Monsieur le ministre,

Suite à vos multiples interventions dénigrantes dans la presse dans le cadre de l'affaire Lyhanna, et face au silence assourdissant de la direction des services judiciaires et de l'administration centrale, nombre de personnels se sont sentis humiliés et rabaissés.

Nous affirmons à nouveau que les nombreuses réformes, les priorités imposées sans moyen de les assurer sont bien à l'origine de ce drame.

S'ajoutant à une surcharge de travail chronique, nos collègues ont reçu des injonctions à reprendre dans l'urgence des milliers de procédure, se confrontant de manière particulièrement aiguë aux limites des logiciels archaïques et défaillants.

Aujourd'hui, non seulement les moyens ne sont toujours pas là, mais plus que jamais, face à l'absence de soutien à tous les niveaux, les collègues travaillent avec la peur de commettre des erreurs.

Rappelons à nouveau que le service public de la Justice ne tient que grâce à l'engagement sans faille de nos collègues, souvent au prix de leur santé et de leur vie personnelle.

C'est pourquoi la CGT revendique :

- ▶ une hausse des recrutements portant les effectifs à la hauteur de la moyenne européenne ;
- ▶ le respect absolu des textes sur le temps de travail et du télétravail ;
- ▶ l'augmentation a minima de 10% de tous les traitements pour les fonctionnaires et contractuels.

Notre préavis de grève couvre les agents des services judiciaires, de l'administration centrale du ministère de la Justice et des services déconcentrés, afin qu'ils se mobilisent à tout moment pour faire entendre leurs exigences.

En l'application de l'article susvisé nous sommes à votre disposition pour négocier.

Veuillez agréer, Monsieur le garde des sceaux, l'expression de ma parfaite considération.

P/ la CGT des chancelleries & services judiciaires

Cyril PAPON
Secrétaire général

Montreuil, le 2 juillet 2026